

Le 28 septembre 2023

Monsieur Chenerson LACHAUD Email: <a href="mailto:chenersonl@gmail.com">chenersonl@gmail.com</a>

## Objet : Offre d'admission à un des programmes de $1^{\rm er}$ cycle universitaire de l'ISTEAH

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Direction de l'ISTEAH, sur la base des résultats que vous avez obtenus au concours d'admission de Automne 2023 et du dossier de demande d'admission que vous avez déposé, a retenu votre candidature au programme désiré et vous en félicite. Les modalités de votre admission sont les suivantes :

Trimestre d'admission : Automne 2023

Début des cours : 11 septembre 2023
Niveau d'études : Année propédeutique
Programme visé : Diplôme d'ingénieur

Conditions spécifiques : Soumission de la carte d'identité, du DES et

du Relevé de notes avant le 31 décembre

2023

Les frais de scolarité sont ventilés comme suit :

- Frais annuels payables **avant le 28 août 2023**: **350 \$US** (ou équivalent en Gourdes au taux du jour);
- Scolarité annuelle: **900 \$US** (ou équivalent en Gourdes au taux du jour), payable en trois versements;
- Les paiements doivent se faire directement au compte bancaire ISTEAH, à l'une des succursales de la Unibank: No 103-1021-1143717 (Compte en Gourdes) ou No 103-1022-1158894 (Compte en \$US). La fiche de paiement des frais de scolarité doit être acheminée comme preuve de paiement au Service de la comptabilité de l'ISTEAH, à l'adresse suivante : comptabilite@isteah.ht
- Aucun étudiant ne peut débuter une nouvelle année d'études à l'ISTEAH avec une dette sur l'année écoulée et sans payer les frais annuels.

• Tout étudiant qui aura versé l'intégralité des frais de scolarité (2500 \$US ou l'équivalent en gourdes) <u>avant le 31 décembre prochain</u> obtiendra une réduction de **250 \$US** sur les frais de scolarité de l'année suivante.

Nous vous informons que les frais de scolarité versés pour une session qui a déjà débuté ne sont en aucun cas remboursables. Néanmoins, ces frais peuvent être transférés à une année ultérieure si l'étudiant.e reprend ses études à l'ISTEAH.

Nous vous demandons de nous envoyer, avec votre fiche de paiement des frais annuels de 350 \$US ou l'équivalent en gourdes, une photo récente de vous (à haute définition) à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:info@isteah.ht">info@isteah.ht</a>. Cette photo servira à la confection de votre carte d'étudiant de l'ISTEAH.

Les cours seront dispensés, en général, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30. Il y aura également des cours le samedi de 9h à midi et de 13h à 17h, mais de manière exceptionnelle.

Une journée d'accueil aura lieu le **vendredi 8 septembre 2023 de 8h30 à 16h**.

Il est absolument nécessaire de disposer d'un laptop pour poursuivre vos études à l'ISTEAH. Nous vous encourageons fortement à vous en procurer un dès maintenant au cas où vous n'en avez pas encore. La direction de l'ISTEAH s'engage à accorder un crédit de frais de scolarité équivalent à 300 \$US à tout étudiant de l'ISTEAH qui lui présentera une preuve d'achat d'un laptop entre le 1 juillet 2023 et le 31 décembre 2023.

Dans l'attente de vous accueillir à l'ISTEAH, veuillez recevoir nos plus cordiales salutations.

Samuel Pierre, ing, Ph.D. Président de l'ISTEAH

Cc : Professeur Pierre Toussaint, Ph.D., Vice-président aux affaires académiques